

Les expéditions non réparties selon la destination par les enquêtés dans les questionnaires du recensement comptaient pour \$3.8 milliards, tandis que le travail à façon et les réparations, non répartis suivant la définition de l'enquête, justifiaient de \$1.7 milliard.

Les provinces de l'Atlantique et la Colombie-Britannique ont affiché une dépendance relativement faible vis-à-vis des marchés interprovinciaux et des expéditions assez élevées à l'exportation comparativement aux régions du centre du Canada (tableau 17.20). Dans l'ensemble du Canada, la région d'origine était constamment la principale source de ses propres approvisionnements (tableau 17.21). Le deuxième fournisseur par ordre d'importance pour toutes les régions, sauf pour cette province elle-même, était l'Ontario, qui figurait à lui seul pour plus de la moitié des expéditions canadiennes.

Les résultats d'une telle enquête sont influencés par le fait qu'il arrive souvent que les enquêtés eux-mêmes ne connaissent pas la destination ultime des produits qu'ils expédient à des intermédiaires ou à d'autres. C'est ce qui explique en grande partie l'écart entre les expéditions vers les autres pays et les données apparemment correspondantes de la Division du commerce extérieur de Statistique Canada sur les exportations du Canada.

Aide fédérale aux industries manufacturières

17.2

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a pour fonctions de stimuler l'établissement, la croissance et l'efficacité des industries manufacturières, de transformation et du tourisme au Canada, ainsi que d'élaborer des politiques relatives au commerce d'exportation et au commerce extérieur. Il aide les industries canadiennes à participer au progrès technologique et à en tirer profit, à améliorer les produits et les services, à accroître la productivité et à multiplier les débouchés canadiens et étrangers. Divers programmes et services permettent de réaliser ces objectifs. A chaque phase de la progression du produit, qu'il s'agisse de celle de la recherche, du développement, de la conception ou de la production et de la mise en marché, le ministère est en mesure de fournir renseignements et capitaux.

Expansion des entreprises

17.2.1

Entré en vigueur en avril 1977, le Programme d'expansion des entreprises (EDP) a remplacé plusieurs programmes d'aide à l'innovation et à la réadaptation du ministère pour faciliter la coordination entre les diverses formes d'aide et rendre les programmes plus accessibles, en particulier à l'entreprise canadienne de petite taille et de taille moyenne. L'objectif général était d'encourager la croissance dans les secteurs de la fabrication et de la transformation de l'économie canadienne en fournissant une aide financière à certaines entreprises pour les rendre plus productives et concurrentielles à l'échelle internationale. Le programme s'adressait surtout aux entreprises prêtes à mettre sur pied, compte tenu de leurs ressources, des projets viables comportant d'assez grands risques et promettant des bénéfices intéressants en contrepartie de l'investissement global.

L'EDP effectue une analyse intégrée des entreprises qui font une demande en vue de déterminer les besoins présents et futurs et d'établir un mode de financement qui combine une ou plusieurs formes d'aide de l'EDP avec d'autres formes d'aide financière des secteurs public et privé. Cette souplesse «de banque d'affaires» a été décrite comme étant une forme d'investissement dans les entreprises, et non seulement une aide aux projets. On entend par banque d'affaires une institution financière qui s'efforce de servir ses clients en identifiant, en structurant et en fournissant, ou en prenant les dispositions nécessaires à cet égard, tous les genres de financement et de services financiers et de gestion dont une entreprise a besoin pour fonctionner à plein rendement.

La façon de procéder consiste à examiner les ressources humaines, financières, physiques et technologiques d'une entreprise, les possibilités et les contraintes du marché, et les plans de l'entreprise quant à l'exploitation des possibilités du marché.